

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 27 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six le vendredi vingt-sept mars à 20h30.

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bruno ADNET, Maire.

Étaient présents : M. ADAM Jérémy, Mme CAPT Agnès, Mme CARBONNIER Carole, M. GAUTHIER-GENSOUL Thierry, M. HUSSON Sylvain, M. JACQUINET Benoît, Mme LALLEMAND Elizabeth, M. LEBLOND Michael, Mme LELOUP Sylvie, M. PERNET Gilbert, Mme SONGY Catherine, Mme VANKERREBROECK Charlotte.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

**Absents excusés :**

Mme GOBILLARD Lysiane a donné pouvoir à Carole CARBONNIER,  
Alexandre WALGRAEVE a donné pouvoir à Jérémy ADAM.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

**M. ADAM Jérémy désigné pour remplir cette fonction.**

### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL

L'ensemble des membres du Conseil Municipal a bien été destinataire du procès-verbal relatif à la réunion 20 mars 2026. Aucune question n'a été soulevée.

En l'absence d'observations, le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026 est adopté à l'unanimité.

### ORDRE DU JOUR :

- Élection des délégués au SIEM
- Élection des délégués au syndicat de démoüstication
- Constitution de la Commission d'appel d'offres
- Désignation des correspondants au S3M
- Désignation Correspondant défense
- Désignation d'un correspondant sécurité routière
- Formation des commissions communales
- Délégations consenties au maire
- Délibérations diverses
- Questions diverses

### LISTE DES DELIBERATIONS ADOPTEES

N°09-2026	ELECTION DES DELEGUES DE LA COLLECTIVITE AUPRES DU SIEM
N°10-2026	ELECTION DES DELEGUES DE LA COLLECTIVITE AUPRES DU SYNDICAT DE DEMOUSTICATION
N°11-2026	DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRE ET SUPPLEANT AU SYNDICAT DES ARGENNOLS
N°12-2026	DESIGNATION DE DEUX CORRESPONDANTS AU SYNDICAT S3M
N°13-2026	DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE
N°14-2026	DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT SECURITE ROUTIERE
N°15-2026	CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
N°16-2026	DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE
N°17-2026	DESIGNATION D'UN DELEGUE REPRESENTANT LE CNAS
N°18-2026	FORMATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

## ELECTION DES DELEGUES DE LA COLLECTIVITE AUPRES DU SIEM

Vu le code général des collectivités territoriales et plus précisément les articles L 2121-29 et L 5211-7,

Vu les statuts du SIEM et plus précisément l'article 13 de ces statuts qui prévoit 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour une commune de moins de 1 000 habitants,

**Considérant** qu'il appartient au conseil municipal de désigner au scrutin secret à trois tours, les délégués chargés de représenter notre commune au sein des commissions locales instituées dans les statuts du SIEM,

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection du délégué titulaire et du délégué suppléant représentant la collectivité au sein de la commission locale du SIEM, considérant que la population de notre commune est inférieure à 1 000 habitants.

Après le scrutin, ont été proclamés élus :

### Election du délégué titulaire :

1<sup>er</sup> tour :

Nombre de bulletins	:	15
Bulletin nul	:	0
Bulletin blanc	:	0
Nombre de suffrages exprimés	:	15
Majorité absolue	:	8

Monsieur Gilbert PERNET a obtenu 15 voix, quinze voix.

A été proclamé élu, car ayant obtenu la majorité absolue :

**Monsieur Gilbert PERNET,**

### Election du délégué suppléant :

1<sup>er</sup> tour :

Nombre de bulletins	:	15
Bulletin nul	:	0
Bulletin blanc	:	0
Nombre de suffrages exprimés	:	15
Majorité absolue	:	8

Monsieur Jérémy ADAM, a obtenu 15 voix, quinze voix.

A été proclamé élu, car ayant obtenu la majorité absolue :

**Monsieur Jérémy ADAM,**

## ELECTION DES DELEGUES DE LA COLLECTIVITE AUPRES DU SYNDICAT DE DEMOUSTICATION

Vu le code général des collectivités territoriales et plus précisément les articles L 2121-29 et L 5211-7,

Vu les statuts approuvés du Syndicat de Démoustication,

**Considérant** qu'il appartient au conseil municipal de désigner au scrutin secret à trois tours, (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> tous à la majorité absolue et le 3<sup>ème</sup> tour à la majorité relative) les délégués chargés de représenter notre commune au sein de l'assemblée délibérante des groupements sans fiscalité propre auxquelles elle adhère,

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant représentant la collectivité au sein du Syndicat de Démoustication,

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a voté et les résultats sont les suivants :

### Election du délégué titulaire :

1<sup>er</sup> tour :

Nombre de bulletins	:	15
Bulletin nul	:	0
Bulletin blanc	:	0
Nombre de suffrages exprimés	:	15
Majorité absolue	:	8

Madame Agnès CAPT a obtenu 15 voix, quinze voix.

A été proclamé élu, car ayant obtenu la majorité absolue :

**Madame Agnès CAPT,**

### Election du délégué suppléant :

2<sup>ème</sup> tour :

Nombre de bulletins	:	15
Bulletin nul	:	0
Bulletin blanc	:	0
Nombre de suffrages exprimés	:	15
Majorité absolue	:	8

Madame Catherine SONGY a obtenu 15 voix, quinze voix.

A été proclamé élu, car ayant obtenu la majorité absolue :

**Madame Catherine SONGY,**

## DESIGNATION DE DEUX CORRESPONDANTS AU SYNDICAT S3M

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de désigner deux correspondants au syndicat S3M parmi les conseillers municipaux. Les correspondants sont les interlocuteurs privilégiés auprès de ce syndicat qui a pour compétence la gestion de la ressource en eau superficielle et souterraine à l'échelle du bassin versant de la Marne. Leur mission consiste à assister aux réunions de chantier sur le terrain des travaux d'entretien et à informer et sensibiliser les riverains, les usagers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne :

- Mr Gilbert PERNET, correspondant titulaire,
- Mr Sylvain HUSSON, correspondant suppléant.

## DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de désigner un correspondant défense parmi les conseillers municipaux. Le correspondant défense est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du département et de la région et sa mission consiste à informer et sensibiliser les administrés de la commune aux questions de défense.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne :

- Mr Carole CARBONNIER, correspondant défense.



## **DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT SECURITE ROUTIERE**

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de désigner un correspondant sécurité routière parmi les conseillers municipaux. Le correspondant sécurité routière est chargé de la diffusion des informations relatives à la sécurité routière ainsi qu'à sa prise en charge dans la collectivité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne :

- Mr Alexandre WALGRAEVE, correspondant sécurité routière.

## **CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

**Vu** le code des marchés publics, et notamment ses articles 22 et 23 relatifs à la composition des commissions d'appel d'offres ainsi que leur mode de scrutin,

**Considérant** qu'il convient d'élire les membres de cette commission :

- Pour la durée totale du mandat en cours.

Monsieur le Maire rappelle que la commission est composée par le Maire ou son représentant, par trois titulaires et trois suppléants élus par le conseil municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est ensuite procédé à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

**Ont été proclamés élus titulaires :**

<b>Monsieur</b>	<b>Jérémy</b>	<b>ADAM</b>
<b>Monsieur</b>	<b>Thierry</b>	<b>GAUTHIER-GENSOUL</b>
<b>Monsieur</b>	<b>Gilbert</b>	<b>PERNET</b>

**Ont été proclamés élus suppléants :**

<b>Madame</b>	<b>Carole</b>	<b>CARBONNIER</b>
<b>Monsieur</b>	<b>Benoît</b>	<b>JACQUINET</b>
<b>Madame</b>	<b>Catherine</b>	<b>SONGY</b>

## **DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE**

**Vu** les articles L2122-22 et L2122-23 du code général des collectivités territoriales,

**Considérant** que le maire de la commune peut recevoir délégation du conseil municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions,

**Considérant** qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration communale

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE :**

**De déléguer au maire les attributions suivantes :**

### **Article 1 :**

- **De prendre** toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés jusqu'à hauteur de 40 000 euros hors taxes,
- **De passer** les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- **De prononcer** la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière,
- **D'exercer**, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien,
- **D'intenter**, au nom de la commune, les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle.

### **Article 2 :**

- Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

## **FORMATION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2121-22,

**Considérant** la possibilité de former des commissions de travail chargées d'étudier les questions soumises au conseil municipal,

**Considérant** l'utilité de former une commission pour le suivi des projets.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 15 voix Pour

**DECIDE :**

- de former les commissions communales,
- de ne pas procéder à une nomination au scrutin secret pour la nomination des membres,
- de nommer comme membres les conseillers suivants :  
**voir en Annexe 1**



## ANNEXE 1 DELIBERATION 18-2026

### COMMISSION DES FINANCES

*Rôle : Elaboration du Budget*  
Responsable : Bruno ADNET  
Gilbert PERNET  
Carole CARBONNIER  
Thierry GAUTHIER-GENSOUL  
Jérémy ADAM  
Elizabeth LALLEMAND  
Michael LEBLOND  
Alexandre WALGRAEVE

### COMMISSION BATIMENTS, TERRAINS, VOIRIES ET CHEMINS

*Rôle : définition des travaux d'entretien*  
Responsable : Gilbert PERNET et Benoît JACQUINET  
Thierry GAUTHIER-GENSOUL  
Jérémy ADAM  
Agnès CAPT  
Sylvie LELOUP

### COMMISSION RESEAUX AEP, EU, EL

*Rôle : Suivi des travaux sur réseaux les réseaux*  
Suivi du fonctionnement de la station d'épuration  
Responsable : Gilbert PERNET  
Jérémy ADAM  
Alexandre WALGRAEVE

### COMMISSION FETES, CEREMONIES ET AFFAIRES SOCIALES

*Rôle : organisation matérielle des cérémonies (8 mai, 14 juillet, 11 novembre, fête patronale, repas des sages)*  
Responsables : Thierry GAUTHIER-GENSOUL  
Agnès CAPT  
Elizabeth LALLEMAND  
Michael LEBLOND  
Charlotte VANKERREBROECK

### COMMISSION CIMETIERE

*Rôle : suivi des concessions et rédaction du règlement*  
Responsable : Thierry GAUTHIER-GENSOUL  
Carole CARBONNIER  
Lysiane GOBILLARD  
Sylvie LELOUP

### COMMISSION INFORMATION

*Rôle : Site internet, Facebook, Bulletin*  
Responsable : Alexandre WALGRAEVE  
Lysiane GOBILLARD  
Benoît JACQUINET  
Elizabeth LALLEMAND  
Charlotte VANKERREBROECK

### COMMISSION PLAN

*Rôle : définir les investissements et leur chronologie*  
Responsable : Carole CARBONNIER  
Jérémy ADAM  
Lysiane GOBILLARD  
Sylvain HUSSON  
Benoît JACQUINET  
Gilbert PERNET  
Catherine SONGY

### COMMISSION ENVIRONNEMENT FLEURISSEMENT

*Rôle : fleurissement et embellissement, illuminations*  
Responsable : Thierry GAUTHIER-GENSOUL  
Agnès CAPT  
Lysiane GOBILLARD  
Sylvie LELOUP

### COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES

*Rôle : rapport avec les enseignants et suivi du fonctionnement de l'école et du périscolaire*  
Responsable : Michael LEBLOND  
Elizabeth LALLEMAND

## DELIBERATIONS DIVERSES

### DESIGNATION D'UN DELEGUE REPRESENTANT LE COLLEGE DES ELUS ET D'UN DELEGUE REPRESENTANT LE COLLEGE DES BENEFICIAIRES AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Considérant que la commune de Matougues est adhérente du Comité National d'Action Sociale (CNAS),

Conformément à l'article 24 du règlement de fonctionnement du CNAS, chaque collectivité adhérente doit désigner un élu et un agent qui représenteront la collectivité en qualité de délégué pour les six années à venir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- désigne Monsieur Michael LEBLOND délégué membre de l'organe délibérant,
- désigne Madame Gauthier-Gensoul Amélie déléguée agent de la collectivité.

### DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRE ET SUPPLEANT AU SYNDICAT DES ARGENNOIS

Vu le code général des collectivités territoriales et plus précisément les articles L 2121-29 et L 5211-7,

Vu les statuts du Syndicat des Argennols qui prévoit 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour une commune de moins de 1 000 habitants,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner au scrutin secret à trois tours, les délégués chargés de représenter notre commune au Syndicat des Argennols.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection du délégué titulaire et du délégué suppléant représentant la collectivité au Syndicat des Argennols, considérant que la population de notre commune est inférieure à 1 000 habitants.

Après le scrutin, ont été proclamés élus :

#### Election du délégué titulaire :

1<sup>er</sup> tour :

Nombre de bulletins	:	15
Bulletin nul	:	0
Bulletin blanc	:	0
Nombre de suffrages exprimés	:	15
Majorité absolue	:	8

Monsieur Benoît JACQUINET a obtenu 15 voix, quinze voix.

A été proclamé élu, car ayant obtenu la majorité absolue :

**Monsieur Benoît JACQUINET,**

#### Election du délégué suppléant :

1<sup>er</sup> tour :

Nombre de bulletins	:	15
Bulletin nul	:	0
Bulletin blanc	:	0
Nombre de suffrages exprimés	:	15
Majorité absolue	:	8

Monsieur Michael LEBLOND a obtenu 15 voix, quinze voix.

A été proclamé élu, car ayant obtenu la majorité absolue :

**Monsieur Michael LEBLOND,**

## INFORMATIONS DIVERSES

### Fixation du jour des conseils municipaux

Le Conseil municipal décide que les réunions du Conseil auront désormais lieu le troisième jeudi de chaque mois à 19 h 00.  
Exception : Le prochain Conseil municipal consacré au vote du budget se tiendra le lundi 27 avril à 19 h 00.

### Arrêté AP n°2026-MD-57-IC de mise en demeure SAS GAZMA

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la Préfecture a transmis à la commune l'arrêté AP n°2026-MD-57-IC de mise en demeure concernant les installations situées sur le territoire communal et exploitées par la société SAS GAZMA.

Suite à une visite d'inspection réalisée le 28 janvier 2026, plusieurs dégradations ont été constatées sur l'ouvrage de stockage des digestats liquides. Il a notamment été relevé que la protection du dispositif de contrôle de l'étanchéité de la membrane est endommagée.

### Photographies par drone

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune a reçu les photographies réalisées par drone. Celles-ci seront exploitées pour l'élaboration d'un plan plus complet du cimetière, mais également pour illustrer le bulletin municipal et le site internet de la commune.

### Publication des décès

Madame Agnès Capt demande s'il serait possible de publier les avis de décès sur les supports de communication de la commune. Monsieur le Maire indique que cela est trop complexe à mettre en place au regard du RGPD. Il précise toutefois que le journal est disponible chaque jour en mairie et peut être consulté par les administrés.

Il ajoute que les décès concernant les Matouguais sont publiés annuellement dans le bulletin municipal, sous réserve de l'accord des familles. En cas de refus, l'information n'est pas publiée. Il en est de même pour les naissances et les mariages.

### Ouverture à distance de l'église et du cimetière

La commune poursuit ses recherches afin de trouver une solution permettant la gestion à distance de l'ouverture de l'église et du cimetière.

Pour l'instant, deux entreprises sollicitées n'ont pas donné suite à la demande de la commune. Il est également envisagé de prendre contact avec le diocèse de Châlons afin de savoir si des systèmes similaires existent dans d'autres églises du territoire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22h20

**Le secrétaire de séance**

**Le Maire, ADNET Bruno**

